

COMMERCIAL ITINÉRANT :

Quelles précautions prendre contre le Covid-19 dans votre activité ?

Quels sont les risques de transmission du COVID-19 ?

Quand vous êtes touché par un postillon ou une gouttelette contaminés :

- Secrétions projetées lors d'éternuements ou de la toux, en cas de contact étroit : même lieu de vie, contact direct à moins d'un mètre en l'absence de mesures de protection.
Rappelez-vous que vous pouvez aussi être porteur du virus et le transmettre.

Quand vous portez vos mains ou un objet contaminé au visage :

- Un risque important de transmission est le contact des mains non lavées.
- Sur les surfaces contaminées (objets, cartons, poignées...), le virus peut survivre quelques heures à quelques jours.
- Quand vous mangez, buvez, fumez ou vapotez, si vous avez les mains sales ou que vous partagez les aliments, les bouteilles ou verres avec d'autres, il existe un risque important lors du contact de la main avec la bouche.

Trois phases essentielles dans toute action :

1 PRÉPARER

L'employeur met à disposition :

- ➔ du gel hydroalcoolique et/ou du savon et de l'eau (et papier ménage jetable pour s'essuyer les mains), en quantité suffisante afin que le collaborateur puisse se laver les mains régulièrement ;
- ➔ des masques à utiliser selon les préconisations communiquées ;
- ➔ des produits de désinfection (pulvérisateur virucide prêt à l'emploi avec un rouleau de papier jetable ou lingettes) afin que l'utilisateur du véhicule puisse le désinfecter et le nettoyer régulièrement ;
- ➔ des sacs poubelles pour jeter lingettes, papiers ménages, masques... que le collaborateur évacuera en fin de journée ;
- ➔ si 2 personnes se trouvent dans le même véhicule (à éviter), exiger le port du masque et si possible installation à l'arrière du véhicule coté opposé au conducteur ;
- ➔ rappeler les consignes : gestes « barrières », et notamment distanciation sociale, et l'obligation de respecter chez les clients, les règles issues du protocole de déconfinement applicable (*prise de rdv, port du masque obligatoire ...*) ;
- ➔ si le véhicule est susceptible d'être utilisé par plusieurs personnes, il doit être désinfecté entre chaque utilisateur (clés, intérieur de l'habitacle en insistant sur les points d'appui ...).

Organiser :

- ➔ le commercial ou l'employeur le cas échéant, définit avec les clients des règles de sécurité précises de l'accueil sur le site ; si l'employeur est en charge de cette mission, il communique ces règles aux commerciaux (et livreurs) ;
- ➔ les réunions de suivi doivent de préférence s'organiser à distance et si en présentiel, en respectant les règles du protocole de déconfinement mises en place au sein de l'entreprise.

2 RÉALISER

Le commercial :

- ➔ dans le véhicule : ne faire monter personne à bord si possible ; éviter l'utilisation de la climatisation ;
- ➔ avant de partir en tournée : préparer et mettre dans le véhicule, le kit avec gel hydroalcoolique ou savon + eau, masques, papier ménage, sacs poubelles ... ;
- ➔ respecter les gestes barrières et notamment la distanciation sociale ;
- ➔ respecter le protocole initialement arrêté avec le client :
 - ▶ en amont, prendre contact par téléphone avec le client pour éviter tout déplacement inutile ;
 - ▶ si le déplacement chez le client est nécessaire :
 - porter le masque ;
 - respecter la distanciation sociale ;
 - éviter les contacts (poignées de porte,...) ;
 - ne pas partager le stylo ;
 - se laver les mains autant que nécessaire.
- ➔ si livraison de marchandises : éviter tout contact rapproché avec le personnel du client ; si utilisation d'un matériel de manutention appartenant au client : port de gants et désinfection des mains immédiatement après avoir enlevé les gants : ne pas se toucher le visage pendant ces opérations. Attention : le port généralisé des gants n'est pas conseillé sauf opération particulière ;
- ➔ produits de démonstration : à désinfecter après chaque démonstration.
- ➔ en fin de journée :
 - ▶ nettoyer l'habitacle du véhicule (poignées, volant, radio, levier de vitesses...) ;
 - ▶ évacuer le sac poubelle chaque jour ;
 - ▶ réapprovisionner le kit de désinfection si nécessaire ;
 - ▶ porter à la connaissance du supérieur, les aléas de la journée afin de faire évoluer ou adapter les mesures en place.

3 VÉRIFIER

- ☞ Revoir régulièrement les règles de sécurité définies avec les clients.

Ces préconisations ne sont pas exhaustives mais le respect de leur mise en œuvre est de nature à **prévenir les risques liés au Covid-19 et ainsi à protéger collaborateurs et clients.**

Elles pourront être complétées en fonction de nouvelles instructions qui pourraient être données par les Pouvoirs publics et notamment en cas de publication par le Ministère du travail d'une fiche métier spécifique.